



CONCOURS
« 20 000 fois merci! »
RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. PÉRIODE

Le concours «20 000 fois merci » est organisé par le ComediHa!.

Le concours débute le 3 avril 2017, 18h.

2. COMMENT PARTICIPER

Les participants doivent commenter sur la publication du concours en nommant une personne de leur entourage qui devrait devenir fan de la page ComediHa!.

3. DATE LIMITE DE PARTICIPATION

Dès que la page Facebook ComediHa atteint 21 000 fans. Un gagnant sera choisi parmi les fans qui auront mentionné le nom d'une personne qui devrait suivre ComediHa sur Facebook.

4. DESCRIPTION DES PRIX

Prix des gagnants

Un gagnant se méritera une paire de billets pour le spectacle de l'humoriste Olivier Martineau le 18 mai 2017 à Brossard (L'Étoile Banque Nationale 6000 Boulevard de Rome, Brossard, Québec J4Y 0B6. (450) 676-1030). Le gagnant aura également droit à une nuitée à l'hôtel Alt (Quartier DIX30, 6500 Boulevard Rome, Brossard, QC J4Y 0B6) le 18 mai.

Valeur approximative au détail est de deux cent cinquante-cinq dollars canadiens (255 \$ CAN).

5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera sélectionné par tirage au sort parmi les commentaires sur la publication Facebook du concours dès que la page atteindra 21 000 fans.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Concours est organisé par ComediHa!. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant au Québec, à l'exception des

employés, agents et/ou représentants de ComediHa!, d'entreprises de distribution ou sociétés qui lui sont affiliées, agences de publicité ou de tout intervenant relié au Concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins des règlements de participation, « famille immédiate » s'entend par père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant. Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ce Concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage au sort aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité devra en informer le ComediHa! dès qu'il sera contacté.

Le Gagnant du Prix sera informé par messagerie Facebook des détails relatifs au Prix. Le Gagnant devra réclamer son Prix à ComediHa! dans les 48 heures suivants le tirage faute de quoi son attribution deviendra nulle et le cas échéant le Prix fera l'objet d'un nouveau tirage et sera décerné à un nouveau participant.

En participant à ce Concours, le Gagnant autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou voix afin d'informer par le biais de tous médias, qu'il est le Gagnant du Concours et ce, sans aucune forme de rémunération.

Le Prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra à la demande du Gagnant être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour de l'argent et/ou être transféré à une autre personne.

ComediHa!, leurs sociétés et divisions respectives et toute autre personne morale de leur groupe corporatif respectif, agences de publicité ou de promotion et respectivement leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce Concours (ci-après désignés « Bénéficiaires d'exonération ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

ComediHa! et tous les autres Bénéficiaires d'exonération n'encourront aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants.

ComediHa! se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Un participant ne pourra pas gagner plus d'une fois à l'intérieur d'un même concours publicitaire.

Les chances de gagner dépendent du nombre total des participation sur la publication Facebook du concours.

Les règlements du Concours sont disponibles sur les sites de ComediHa! (www.comediha.com, section «Concours»).

Les droits exigibles de ce concours en vertu de la loi sur les loteries, courses et concours publicitaires ont été payés.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les décisions des organisateurs du Concours sont finales et sans appel.

Ce Concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.

Aucun achat requis.